



Echiquier du Nord

:: Île de la Réunion ::

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Tournoi Rapide Master Vauban 2024

8 décembre 2024

Article 1 : Présentation

Le club « Echiquier Du Nord » organise le « Tournoi Rapide Master Vauban 2024 » le dimanche 8 décembre 2024, un tournoi en cadence rapide dans le centre municipal de Vauban - 7b boulevard Vauban - 97400 St Denis .

Ce tournoi est ouvert aux joueurs licencié A ou B pour la saison en cours à la F.F.E. , il est homologué pour le classement rapide FIDE.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE, adoptées lors du 93 ème Congrès de la FIDE à Chennai (Inde), applicable depuis le 1er janvier 2023.

Les appariements se font au système suisse intégral (Règles C04 FIDE). Aucune protection de club, de famille. Pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre.

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence, réglé leurs droits d'inscription et confirmé leur présence **avant 9 heures**.

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI).

Les règles de compétition : l'article A.4 ne s'applique pas ; l'article A.5 s'applique.

Article 3 : Cadence

Pour chaque ronde, le temps de réflexion cumulé est limité à 12 minutes avec un incrément de 3 secondes par coup (cadence Fischer).

Article 4 : Horaires

Dimanche 8 décembre 2024

Ouverture de la salle à 8 heures 30.

Pointage et vérification des licences : de 8 heures 30 à 9 heures.

Clôture des inscriptions : 9 heures.

Le nombre d'inscrit pourra être limité par l'organisateur.

Un joueur inscrit qui se présente après 9 heures sera apparié pour la ronde 2 avec 0 (zéro) points.

Le nombre de rondes est fixé à 9. Horaires des rondes :

1ère ronde :	début à 9 h 15
2ème ronde :	début à 10 h 00
3ème ronde :	début à 10 h 45
4ème ronde :	début à 11 h 30
Pause déjeuner	
5ème ronde :	début à 13 h 15
6ème ronde :	début à 14 h 00
7ème ronde :	début à 14 h 45
8ème ronde :	début à 15 h 30
9ème ronde :	début à 16 h 15
Cérémonie :	17 h 00

Article 5 :

Droits d'inscriptions :

Inscriptions sur internet avant samedi 7 décembre à 18 heures :

Adultes : 13 euros Jeunes : 8 euros

<https://echiquier-du-nord.assoconnect.com/collect/description/500929-u-tournoi-rapide-master-vauban-2024>

Inscriptions sur place :

Adultes : 15 euros Jeunes : 10 euros

Total des prix : 400 €

La répartition des prix sera précisée avant la ronde 5.

- Prix du classement général
- Prix du classement féminin
- Récompenses non financières pour les catégories d'âge

Article 6 : Classement

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

Les joueurs sont départagés au Bucholz tronqué puis au cumulatif puis à la Performance.

Article 7 : Forfaits

Il n'y a pas de retard sanctionné. Tout joueur peut arriver à son échiquier dans la limite du temps qui lui est imparti par rapport à l'heure de lancement de la ronde, sauf si l'arbitre en décide autrement. Si aucun des deux joueurs n'est présent au début de la ronde, seul le temps des Blancs s'écoule jusqu'à son arrivée.

Tout joueur faisant forfait n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la publication des appariements de la ronde suivante). Tout joueur faisant deux forfaits (consécutifs ou non) sera exclu du tournoi.

Pour signaler une difficulté pour se rendre sur le lieu du tournoi, appeler l'arbitre au 06 93 702 708 en précisant ses nom et prénom.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) indique le résultat de cette partie sur la feuille prévue à cet effet (ou sur PAPIWEB) :

Victoire des blancs : 1-0

Victoire des noirs : 0-1

Partie nulle : 0,5 – 0,5

Chaque joueur doit ranger ses pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Comportement

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. En particulier, leur comportement doit rester correct en toute circonstance.

Article 10 : Rappels

- les téléphones mobiles devront être complètement éteints et rangés dans le sac
- les joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu,
- Tout son émis : sonnerie, alarme, ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.
- S'il est évident qu'un joueur a utilisé un tel équipement dans la salle de jeu, il perdra la partie et l'adversaire gagnera. De plus, il sera exclu du tournoi.
- Pendant sa partie, un joueur ne peut pas quitter la « zone de jeu » contre l'avis de l'arbitre

Article 11 :

L'arbitre est Thierry PRETET (AFO1).

Article 12 : Jury d'appel

Jury d'appel : Il est constitué avant le début de la première ronde et est affiché en annexe dans la salle de tournoi.

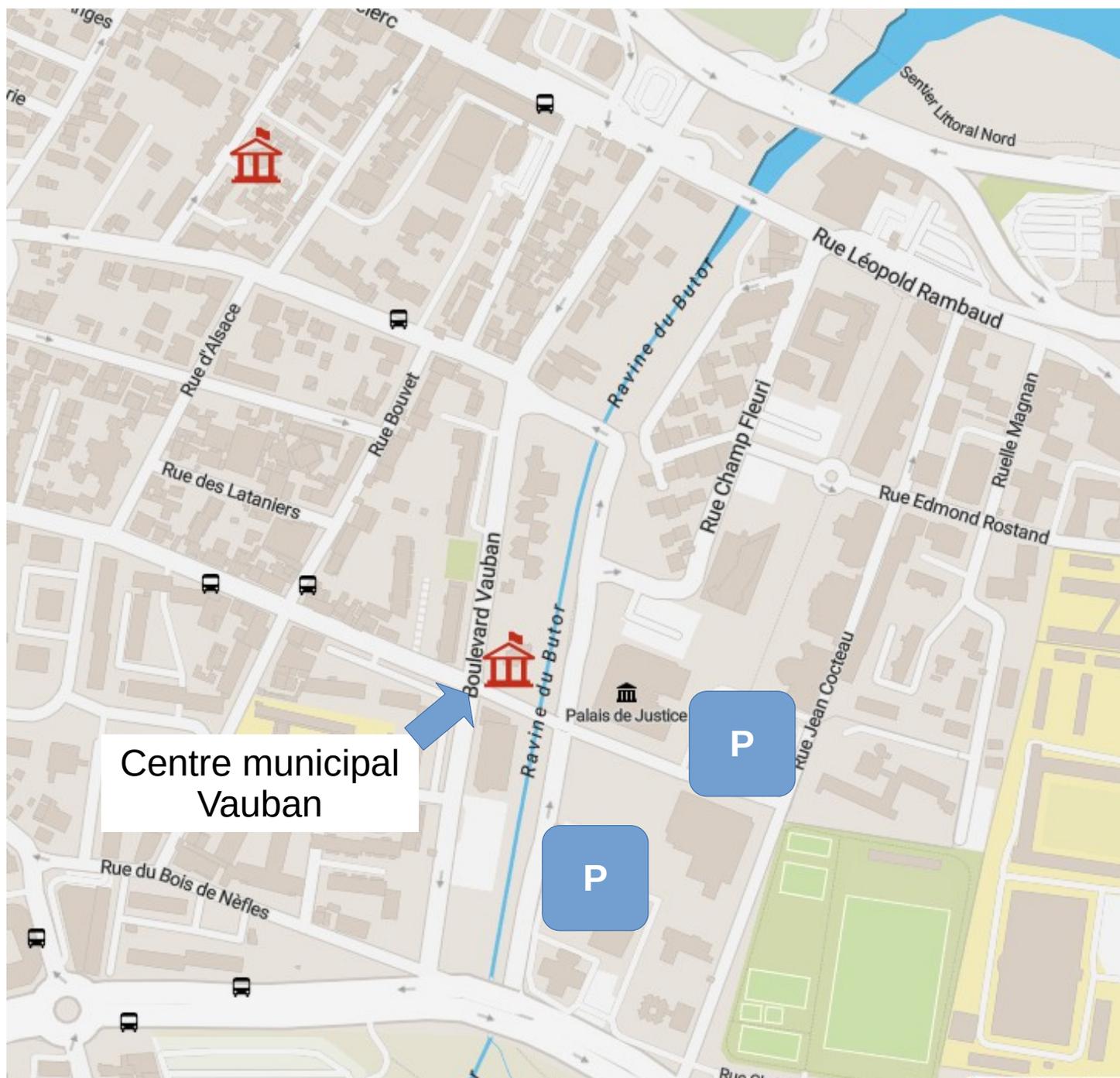
L'Arbitre
Thierry PRETET

L'Organisateur
Jean Paul GAUTHIER

ANNEXE

ORGANISATION

Les joueurs sont invités à utiliser le parking du tribunal judiciaire (à 100 mètres) ou celui du théâtre de Champ Fleuri (à 150 mètres). Le parking situé entre le centre municipal Vauban et l'école maternelle Vauban est réservé à l'organisation et aux PMR (Personnes à Mobilité Réduites).



MASTERS de la Réunion

Règlement de la Compétition

Saison 2024-2025

Article 1 – Généralités

Le cycle MASTERS de la Réunion LRJE est une compétition de parties rapides, destinée principalement à promouvoir les échecs auprès des licenciés Réunionnais. Il se déroule de Septembre à Juin, au travers d'une sélection de tournois ouvert aux licenciés A et B.

Les résultats de chacun de ces tournois sont comptabilisés et cumulés pour donner le classement final des MASTERS de la saison.

Article 2 - Organisation

Le cycle MASTERS est ouvert à tous les licenciés FFE (A ou B) pour la saison en cours.

La ligue encourage les organisateurs à organiser **un tournoi ouvert à tous comptant pour le classement combiné des MASTERS**. S'il le souhaite, le club organisateur peut mettre en place un tournoi réservé aux débutants des petites catégories (poussins et petits-poussins) en parallèle du tournoi principal.

L'homologation FIDE du (des) tournois se fait par le club organisateur qui doit veiller à respecter les délais de rigueur.

C'est l'arbitre du tournoi qui veille à envoyer la boule papi à la FFE.

Article 3 - Règles du jeu

Le déroulement des parties doit être conforme aux règlements des parties rapides de la FIDE. Un tournoi labellisé MASTERS LRJE doit se dérouler obligatoirement en **9 rondes de 12min + 3 sec**.

L'ensemble des parties se joue conformément aux règles du jeu en vigueur de la FIDE.

Les appariements se font avec le logiciel PAPI de la FFE au système Suisse classique.

Les départages utilisés sont le Buchholz tronqué puis le cumulatif puis la performance.

Article 4 - Départages

Pour chaque classement et en cas d'égalité de points, un départage est effectué par le plus grand nombre de tournois joués, en cas de nouvelle égalité, par la plus petite somme des places obtenues à tous les tournois joués. En cas de nouvelle égalité, c'est le plus faible élo qui l'emporte.

Article 5 - Classement des MASTERS

Le cycle MASTERS donne lieu à **11 classements distincts** :

Petites Poussines – Petits Poussins - Poussines – Poussins - Pupillettes - Pupilles - Benjamines – Benjamins – Minimes Filles – Minimes Garçons - Classement Général

A titre d'exemple, un jeune Minime terminant 3^{ème} de l'étape au Général et 1^{er} de sa catégorie aura 20 pts pour le classement Général et 30 pts pour le Classement Minimes, les deux classements étant distincts.

A chaque étape/tournoi, les points comptabilisés pour le classement général des MASTERS et ceux de chaque catégorie sont attribués comme suit :

- Classement général :

30pts au 1^{er}

25pts au 2^{ème}

20pts au 3^{ème}

15pts au 4^{ème}

10pts au 5^{ème}

9pts au 6^{ème}

8pts au 7^{ème}

7pts au 8^{ème}

6pts au 9^{ème}

5pts au 10^{ème}

4pts au 11^{ème}

3pts au 12^{ème}

2pts au 13^{ème}

1pt au 14^{ème}

- Par Catégories :

30pts au 1^{er}

25pts au 2^{ème}

20pts au 3^{ème}

15pts au 4^{ème}

10pts au 5^{ème}

9pts au 6^{ème}

8pts au 7^{ème}

7pts au 8^{ème}

6pts au 9^{ème}

5pts au 10^{ème}

4pts au 11^{ème}

3pts au 12^{ème}

2pts au 13^{ème}

1pt au 14^{ème}

A l'issue de chaque tournoi, un cumul de points (au général et par catégorie) est attribué à chaque joueur.

Article 6 - Récompenses

Les prix du classement combiné final des MASTERS sont distribués à minima aux 3 premiers du Classement Général à la fin de la dernière étape de la saison. Le nombre exact de lauréats sera déterminé en fonction du nombre d'inscrits aux premières étapes.

Des récompenses seront remises aux 3 premiers de chaque catégorie (de Petits-Poussins à Minimes) si plus de 10 jeunes dans la catégorie, aux 2 premiers si 5 jeunes au moins et au 1er uniquement si moins de 5 jeunes dans la catégorie.

Les lauréats doivent avoir participé à au moins la moitié des étapes pour prétendre à un prix, (présence obligatoire à la remise des prix).

Le vainqueur des MASTERS se verra offrir soit l'inscription au prochain Championnat de la Réunion Individuel, soit les inscriptions au prochain RnB (Championnats de la Réunion Rapide & Blitz), en plus de son prix.

Les montants des prix sont définis et offerts par la Ligue, organisatrice des MASTERS, à l'issue de la dernière étape de la saison. L'enveloppe budgétaire est intégralement prise en charge par la Ligue.

Un minimum de 4 étapes des MASTERS doit être organisé pour que la Ligue puisse remettre les prix et récompenses du classement général.